



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020

---

Commune de  
La Peyratte

L'an deux mil vingt, le Seize Juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

**Présents** : M. GUERIN Jean-Claude, Mme RAMBAUD Isabelle, M. FRANCOIS Xavier, Mme MOUCHARD Béatrice, M. PELLETIER Ludovic, M. RAUX Samuel, Mme MULLER Corinne, Mme BEAUFORT Magalie, M. REAULT Sébastien, M. BOURDIN Jean-François, Mme GANNE Charlène, M. LAGAY David, Mme PIED Maryline

**Excusée** : Mme HORCHOLLE Romane,

**Pouvoir** : M. HACHON William pouvoir à Mme RAMBAUD Isabelle

**Secrétaire** : Mme MOUCHARD Béatrice

Début de la séance à 20h 45

Nombre total de votants : 13 + 1 pouvoir = 14 voix

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 juillet 2020 :

Il est approuvé à la majorité de 14 voix POUR.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020 :

Il est approuvé à la majorité de 14 voix POUR.

### DELIBERATIONS

#### **1 – Vote des subventions 2020**

Monsieur le Maire donne la parole au 3<sup>ème</sup> adjoint, Madame Béatrice MOUCHARD pour présenter le tableau des demandes de subventions.

Madame MOUCHARD explique que le tableau de présentation des subventions est partagé en 4 blocs :

- les associations communales
- les associations de Thénézay
- les organismes de formation
- les associations départementales.

En 2019, le budget alloué aux subventions s'élevait à 20 000 € et 17 095 € ont été attribués.

Après consultation des dossiers reçus en mairie, les membres de la commission constatent que les dossiers ne sont pas bien remplis, qu'il y a très peu de projets de proposés et pensent que les associations considèrent acquis la subvention allouée. C'est pourquoi, pour cette année exceptionnelle vu le COVID19, le montant des subventions va être diminué car les manifestations n'ont pu être mise en place.

ASSOCIATIONS	Montant de la subvention attribuée en 2019 (en €)	BA	BF	Montant demandé	OBSERVATIONS	Proposition réunion Adj	PROPOSITION N Subvention 2020 (1)
--------------	---	----	----	-----------------	--------------	-------------------------	-----------------------------------

#### ASSOCIATIONS COMMUNALES

L'Age d'or des Rocs – Maison de Retraite	150,00 €	O	O	150,00 €	Subvention au moins égal à celle de 2019 Pour les sorties et activités extraordinaires	200	150,00 €
Bibliothèque 32 Quai des Livres	1 000,00 €	O	O		Subvention Bibliothèque Relais – Convention signée– Délibération septembre 2007	1000	1 000,00 €
	600,00 €				pour assurer le fonctionnement de la bibliothèque (achat et réparation des ouvrages) et améliorer l'aménagement de l'extension	400	400,00 €
La Vigilante – Club Boules en Bois	250,00 €	N	O				125,00 €
Le Gardon Peyrattais – Pêche	750,00 €	O	O	750,00 €	Participe à l'entretien des rives, maintenir en état la villa du pêcheur	750	750,00 €
Mutuelle Entraide Agriculteur	100,00 €	N	O		Indemniser les chefs de groupe lorsqu'ils sont sollicités	100	50,00 €
L'Equidé Peyrattais	250,00 €	O	O		Pas de projet mais des ballades en cours d'année		125,00 €
Amical des Donneurs de Sang La Peyratte	300,00 €	N	O	400,00 €	Aide à l'amélioration des collations. Participation au frais de fonctionnement.	400	400,00 €
Association des Parents d'Elèves	1 500,00 €	N	O	1 665,11 €	Pour payer les factures de location de salle, achat gobelets, bouteilles et casiers. Pas de sorties scolaires	1300	800,00 €
	3 405,00 €			2 375,00 €	Fête de la musique		- €
Les Bons Vivants – Club des Aînés	250,00 €	O	O		Besoin pour les activités divers, achat de jeux de société	150	125,00 €
Groupement Sanitaire de l'Elevage (GASE)	100,00 €	O	O		Dossier non reçu		
"Je suis II"	500,00 €	O	O	500,00 €	Location de matériel et réalisation de décors pour les spectacles et diverses sorties culturelles	500	500,00 €
Union Nationale des Combattants	200,00 €	N	O	200,00 €	Pour le dépôt de gerbe au monument aux	200	200,00 €
ESTPF (Football)	1 500,00 €	O	O	1 500,00 €	Achat de matériel (ballon de foot, filet de but et peinture) et maintien du salarié	1500	1 500,00 €
Gym Peyrattaise		N	N		Dossier non reçu		
Les Mains Créatives	350,00 €	O	O	350,00 €	Abonnement magasin Organisations des portes ouvertes Frais de déplacements expositions	500	350+150
"En attendant le Ferry"		N	N		Dossier non reçu		
"Yellow and Fish	150,00 €	O	O	300,00 €	Ancienne association, implantée à La Peyratte	100	100,00 €

**TOTAL SUBVENTIONS 2020 ASSOCIATIONS COMMUNALES**

**7100**

**PROPOSITION**

**6 225,00 €**

## ASSOCIATIONS THENEZAY

Association de Solidarité cantonale, Thénezay (banque alimentaire)	350,00 €	O	O			300,00 €	175,00 €
Chorale, Les Voix d'Autun, Thénezay	500,00 €	O	O			300,00 €	250,00 €
ADMR, Service Famille, Thénezay		N	N		Dossier non reçu		
Les amis de Germain RALLON		N	N		Dossier non reçu		
Jumelage Saint Johann	500,00 €	O	O	490,00 €	Subvention Jumelage 2019 = 1225 hab x 0,40 Euros = 490 Euros	200	490,00 €
APE Collège Jean de la Fontaine		N	N		Dossier non reçu		
Collège Jean de la Fontaine - Thénezay	300,00 €	O	O	345,00 €	23 élèves à 15 Euros = 345 Euros	345,00 €	345,00 €
Foyer socio-éducatif Collège de Thénezay		N	N		Dossier non reçu		
Association sportive Collège Jean de la Fontaine	150,00 €	N	N		Dossier non reçu		
Tennis club Thénezay - La Peyratte	50,00 €	N	N		Dossier non reçu		
Foyer socio-éducatif Collège de Thénezay		N	N		Dossier non reçu		

<b>PROPOSITION</b>					
<b>TOTAL SUBVENTIONS 2020 ASSOCIATIONS EX-CANTON</b>					
<b>1 145,00 €</b>					
<b>1 260,00 €</b>					

## ECOLES - ORGANISMES DE FORMATION (hors communes) (50 € / élève)

Chambre des Métiers Deux-Sèvres	400,00 €	N	N	300,00 €	6 Apprentis de La Peyratte	300,00 €
Chambre des Métiers Vienne	50,00 €	N	N	100,00 €	2 Apprentis de La Peyratte	100,00 €
Campus des Métiers Indre-et-Loire	50,00 €	N	N		Pas d'apprenti	- €
Campus des Métiers Saône-et-Loire		N	N	- €	Pas d'apprenti	- €
MFR - Secondigny	250,00 €	N	N	200,00 €	4 Elèves de La Peyratte	200,00 €
MFR - Bressuire	50,00 €	N	N	100,00 €	2 Elèves de La Peyratte	100,00 €
MFR - Moncoutant	150,00 €	N	N	100,00 €	2 Elèves de La Peyratte	100,00 €
Lycée Privé Jeanne Deraniou de Cholet		N	N	50,00 €	1 Elève de La Peyratte	50,00 €

<b>PROPOSITION</b>					
<b>TOTAL SUBVENTIONS 2020 ORGANISMES DE FORMATION</b>					
<b>850,00 €</b>					

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'approuver le versement des demandes de subventions, ci-dessus, présentées.

Départ de Mme Charlene GANNE à 22h00.

## 2 – Révision des loyers des locatifs

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la dernière révision des loyers a eu lieu au 1<sup>er</sup> avril 2019. Monsieur le Maire propose de revoir à nouveau les loyers pour l'année 2020.

ADRESSE	NOM DU LOCATAIRE	DATE DU BAIL	LOYER ACTUEL	LOYER REVISE
11 rue de la vallée	Mr NERBUSSON	01/04	470,00	475,64
9 rue de la vallée	Mme GUILBAULT	01/07	495,99	500,71
7 rue de la vallée	Mr LAGUISERAY	01/10	424,49	?

Concernant le loyer de Mr LAGUISERAY qui s'appuie sur l'indice du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020, la révision ne peut être calculée car l'indice n'est pas encore édité.

Il sera revu quand l'indice de référence sera sorti.

Après en avoir délibéré par 13 voix POUR, le Conseil Municipal :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** pour appliquer la révision des loyers comme détaillé ci-dessus.

### 3 – Révision du loyer de la supérette

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le loyer actuel de la supérette est de 512,05 € HT soit 614,46 € TTC.

Si l'on suit l'indice de référence des loyers, au 1<sup>er</sup> mai 2020 ce loyer serait de 521,75 € HT soit 626,10 € TTC.

Monsieur le Maire propose de revoir à nouveau les loyers pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré par 13 voix POUR, le Conseil Municipal :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** pour appliquer la révision du loyer comme détaillé ci-dessus.

### 4 – Tarifs des repas de la cantine

Comme chaque rentrée scolaire, les tarifs cantine sont revus. Monsieur le Maire nous rappelle les prix appliqués actuellement : 2,75 € / enfant et 5,30 € / adulte.

Restoria nous informe qu'au 1<sup>er</sup> septembre les tarifs changent. le repas maternelle augmente de 3,311 € à 3,379 € HT, le repas primaire augmente de 3,434 € à 3,504 € HT et le repas adulte augmente de 4,111 € à 4,195 € HT.

Un avenant vient d'être signé pour une prolongation du contrat de marché de base qui devait se terminer au 31 août 2020. Cet avenant reconduit le marché jusqu'au 30 novembre 2020.

Vu le lancement d'un nouveau marché public pour la continuité du service qui mènera certainement à l'augmentation des tarifs au 1<sup>er</sup> décembre 2020, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs actuels jusqu'à la signature du nouveau marché.

Désignation	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020
Repas enfant	2,60 €	2,70 €	2,75 €	2,75 €
Repas adulte	5,20 €	5,20 €	5,30 €	5,30 €

Après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le maintien de la tarification actuelle de la cantine

### 5 – Règlement intérieur de la cantine

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le règlement intérieur a été modifié pour l'année scolaire 2018-2019.

Après avoir pris connaissance de ce règlement, il est décidé d'apporter les modifications suivantes :

- 1 Organisation la phrase « hors contraintes sanitaires » a été ajoutée ;
- 3 Tarification, une phrase a été modifiée concernant des inscriptions ponctuelles ;

Après en avoir délibéré, par 13 voix POUR , le conseil municipal :

- **APPROUVE** le règlement intérieur pour l'année scolaire 2020-2021

### 6 – Contrat de maintenance ERCO

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des contrats de maintenance concernant l'entretien de matériel de la cuisine professionnelle à la Salle des fêtes et l'entretien de matériel professionnel au restaurant scolaire ont été demandés auprès de l'entreprise ERCO.

Le 1<sup>er</sup> devis concernant la Salle des fêtes s'élève à 277,08 € TTC dont 60,50 € de frais de déplacement et 1,40 € de frais de traitement.

Le 2<sup>ème</sup> devis concernant le restaurant scolaire s'élève à 843,48 € TTC dont 60,50 € de frais de déplacement et 1,40 € de frais de traitement.

Après étude de ces devis, nous avons demandé que l'intervention pour la maintenance soit effectuée le même jour pour supprimer un des 60,50 € de frais de déplacement.

Une seule facture sera émise pour les 2 contrats pour supprimer un des 1,40 € de frais de traitement.

Après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les 2 devis pour les montants de 277,08 € et 843,48 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de maintenance.

## **7 – Convention AGEEM**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en octobre 2019 le Conseil Municipal décidait de mettre à disposition à titre gracieux le bureau des vestiaires du stade ainsi que le presbytère à Mme Lyse-Maëlle JORIGNE, Directrice de l'école maternelle via la signature d'une convention.

Celle-ci avait sollicité la Mairie pour avoir un local pour organiser un Congrès à Bressuire via l'Association Générale des Enseignants des Ecoles et classes Maternelles Publiques.

Ce congrès prévu du 1<sup>er</sup> au 3 juillet 2020 à la salle Bocapôle de Bressuire est reporté du 19 au 21 octobre 2020.

Par mail du samedi 4 juillet dernier, Mme Lyse-Maëlle JORIGNE souhaite prolonger les conventions de mise à disposition qui se termine le 31 juillet 2020 au 31 octobre 2020.

Après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de prolonger les conventions jusqu'au 31 octobre 2020,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants des conventions.

## COMMISSION VOIRIE

Une réunion a eu lieu le 27 juillet.

Une réunion avec l'expert de l'assurance pour les problèmes d'humidité dans les vestiaires du stade aura lieu le mardi 21 juillet à 9h30.

Le chemin qui dessert la maison de Monsieur CLISSON à Payré est répertorié sur google comme route. Plusieurs véhicules se sont engouffrés dans ce chemin et sont restés coincés. Une barrière pour interdire l'accès doit être installée.

## INFORMATIONS DIVERSES

1- Une visite de la carrière CMGO est organisée par l'association « l'homme et la pierre » le vendredi 17 juillet 2020.

2- Plusieurs visites de candidats au poste de Sénateurs sont prévues. Le 21 juillet à 16h30 visite de Mr Mouillet Philippe, le 3 août à 18h30 visite de Mme Lanzy Nathalie.

3- Monsieur Pouzet de l'ADAPEI demande une rencontre avec les élus le mardi 28 juillet à 20h30.

4- Une réunion a eu lieu à Thénezay le 7 juillet concernant le « pôle santé » à la demande de Mme la Maire de Thénezay.

5- Un courrier du SIEDS est arrivé en Mairie concernant une demande de renouvellement à l'adhésion au groupement d'achats.

6- Un courrier de RESTORIA accompagné d'un questionnaire sur les allergies ou les intolérances alimentaires ont été reçus en Mairie. Le questionnaire va être distribué aux familles en début d'année scolaire.

7- Une visite du patrimoine de la commune pour les élus aura lieu le samedi 29 août de 9h à 12h et le samedi 5 septembre de 9h00 à 12h00. Une date de bilan et de projection sera proposée plus tard.

8- En raison du COVID 19 un problème d'effectif présent dans les salles au moment des réservations persistent. Il est proposé d'établir un arrêté du Maire pour fermeture des salles jusqu'à nouvel ordre.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

FIN DE SEANCE A 00H00